

**Arrêté n° 2017-086 du 1er mars 2017
portant délégation de signature en faveur de
M. Mohammed EL AMRANI, directeur du département
de mathématiques de l'UFR Sciences**

Le Président de l'Université

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112 ;

Vu le Code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu le procès-verbal de dépouillement de l'élection du directeur du département de mathématiques de l'UFR Sciences en date du 14 septembre 2015 ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de Monsieur Christian ROBLEDO en qualité de Président de l'Université d'Angers,

A R R E T E :

Article 1er - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LERICHE, directeur de l'UFR Sciences, délégation de signature est donnée à M. Mohammed EL AMRANI, maître de conférences, directeur du département de mathématiques, pour signer, au nom du Président, les bons de commande du centre financier 93360 (Mathématiques), dans la limite de 40 000 € HT.

Article 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 1er mars 2017. Il abroge et remplace l'arrêté n° 2016-94 du 16 février 2016 portant délégation de signature en faveur de M. Mohammed EL AMRANI.

Article 3 - Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, le 1er mars 2017, en trois exemplaires originaux.

Le délégant,
Christian ROBLEDO
Président de l'université

Signé

Vu et pris connaissance

Le délégataire

Mohammed EL AMRANI

Signé

Destinataires : directeur général des services, agent comptable, intéressé, M. LERICHE, Service juridique (Registre des actes administratifs).

Mis en ligne le 15/03/2017